

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-014122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Attribution des marchés d'assurance – responsabilité civile (RC)

N° 014.12.2025

Rapporteur :
Martine MARÉCHAL

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 27

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Christelle FEBVRE

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Le contrat d'assurance Responsabilité civile de la commune arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 14 mai 2025 pour la couverture de l'ensemble des risques hors flotte automobile.

Lors du conseil municipal du 6 novembre 2025, les lots dommages aux biens, protection juridique et risques cyber ont été attribués. Faute d'offre, le lot RC reste à pourvoir.

Conformément à l'article L. 2122-1 du code de la commande publique, la commune a relancé une procédure d'attribution avec consultation directe de plusieurs assureurs et en dissociant la RC générale de la commune de la RC aérodrome de Belloc.

2 sociétés ont été consultées, la SMACL et le groupe BEA pour le 1er risque, la SMACL et la réunion aérienne pour le 2e.

Une étude est en cours pour analyser l'intérêt d'une assurance spécifique concernant l'aérodrome de Belloc compte tenu de l'assurance déjà souscrite par l'exploitant.

La consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la qualité des garanties, du prix, du suivi et de la gestion des sinistres.

Après examen du rapport d'analyses des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi, lors de la séance du 10 décembre 2025, de retenir l'offre de la société BEA GROUP pour un montant annuel de prime de 14 217,96 € TTC et pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer le marché avec BEA GROUP ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation de ce marché avec les assureurs pour les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation de ce marché.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA